

UGRMFDA

Centre de Santé polyvalent mutualiste

L'Escale Blanche – Avenue du Maquis

26100 ROMANS

Finess : 260015292

Centre de Santé polyvalent mutualiste

3, rue du Puy – 26100 ROMANS

Finess : 260016696



FICHE D'IDENTITE D'UN PROTOCOLE PLURIPROFESSIONNEL

Titre du protocole

Prise en charge du patient porteur d'un syndrome dépressif avec risque de désinsertion professionnelle

Date de création	20 mars 2015
Date de modification	
Structure porteuse du protocole	UGRMFDA Centres de santé polyvalents mutualistes
Référent (pers. Ressource)	Mme DAVID Corinne Responsable Administrative
Liste des professions ou services impliqués dans la prise en charge	Médecins généralistes – Infirmier(e)s D.E.
Objectif général	Permettre la reprise de l'activité professionnelle
Objectifs secondaires	
Population ciblée	Patients porteur d'un syndrome dépressif
Evaluation	
Liste des documents associés	
Liste des sources documentaires ou références	
Lieu de consultation du protocole	Siège Social (bureau Mme DAVID Corinne) Cabinets médicaux et infirmeries des centres de santé polyvalents mutualistes
Liste des professionnels adhérant au protocole	Médecins généralistes – Infirmier(e)s D.E.
Groupe de travail	Dr FRECHET Florence – Médecin généraliste Mme COLLONGE Céline – Infirmière coordinatrice Mme DAVID Corinne – Responsable Administrative
Mode de validation du protocole	En réunion avec la direction
Date prévue d'actualisation	Courant mars 2016

UGRMFDA

Centre de Santé polyvalent mutualiste

L'Escale Blanche – Avenue du Maquis
26100 ROMANS

Finess : 260015292

Centre de Santé polyvalent mutualiste

3, rue du Puy – 26100 ROMANS

Finess : 260016696



PROTOCOLE PLURIDISCIPLINAIRE

Intitulé du protocole	Prise en charge du patient porteur d'un syndrome dépressif avec risque de désinsertion professionnelle
------------------------------	---

- Lorsque la prise en charge d'un patient porteur d'une dépression devient complexe, le médecin traitant peut l'orienter vers un psychiatre (extérieur à la structure).
- Après accord du patient, il communique au psychiatre, les éléments médicaux nécessaires à sa prise en charge et à sa problématique actuelle.
- Le patient prend lui-même son rendez-vous chez le psychiatre.
- Le médecin traitant contacte, après accord du patient, si nécessaire, le médecin du travail afin de faciliter la reprise de l'activité professionnelle quand elle est possible.

CRITERES DE SUIVI

- Etre attentif aux éventuels effets secondaires du traitement
 - Ajuster les doses
 - Adapter en fonction des évènements de la vie (ex. : grossesse...)
- Examens biologiques.